Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 2 mention A

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1600387F — Mise à jour : 13 avril 2026

Organisme responsable : **CAP**

Présentation de la formation

Objectifs

Cette certification donne des prérogatives de travail en milieu hyperbare à une profondeur maximale de 5000 hectopascals soit 50 mètres

- Exercer tous types de travaux en immersion avec outillages : soudures, découpages, levages...

Programme

Contenus théoriques et pratiques

- Procédures d'intervention subaquatiques/ Procédures particulières/ Procédures de secours
- Entretien/Maintenances des équipements/Outillages sous-marins/Travaux immergés
- Techniques de recherches/Circulaires
- Réglementation hyperbare
- Maîtrise des procédures de travail jusqu'à 50 mètres
- Plongée en mer et carrière/Plongées au narguillé/Plongée en bulle
- Interventions subaquatiques avec outils/ Travaux sous-marins (soudures, découpages, levages...)

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Liste des certifications

Certificat d'aptitude à l'hyperbarie

Métiers associés

N3101 — Encadrement de la navigation maritime

N3102 — Équipage de la navigation maritime

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2150556S	Présentiel	Trébeurden	28/09/2026	27/11/2026

Source : GREF Bretagne #1600387F